



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire
9 février 2016

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **9 février à 19 heures 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Absence motivée :

Mario ISABELLE,	Conseiller;
-----------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe
Romain TRUDEAU,	Inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 1. Adoption du procès-verbal du 5 janvier 2016
4. CORRESPONDANCE
 1. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à l'augmentation du rôle d'évaluation 2016
 2. Ville de Saint-Rémi - Réforme de la Loi sur le lobbyisme
 3. Ville de Saint-Rémi - Demande au Ministère des Transports du Québec - Entretien hivernal - route 221
 4. La Mutuelle des Municipalités du Québec - Ristourne 2015
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 1. Remise d'une subvention 2015 - OBNL - Location de salles
 2. Dépôt - Élection partielle 22.11.2015 - Rapport - dons
 3. Adoption du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux
 4. Demande de subvention - Club Optimiste- Souper bénéfice du 19 mars 2016
 5. Nouveau ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
 6. Société Alzheimer - Défi des maires
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 1. Adoption des comptes du mois de janvier 2016
 2. Rapport financier provisoire au 31 décembre 2015
 3. Permanence - hortultrice municipale et préposée aux travaux généraux
 4. Permanence - Préventionniste incendie
 5. Nomination - Lieutenant du service d'incendie
 6. Congrès ADMQ 2016 - Directeur général et secrétaire-trésorier
 7. Modifications - Régime d'assurances collectives - La Capitale Assurances / Avenants 3 et 4
 8. Autorisation de signature – Attestation municipale - Aliments Cardinal
 9. Acquisition - terminal point de vente / Intérac.

2016-02/22



No de résolution
ou annotation

10. Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. Rapport d'activités du service
 2. Addenda 1 - Entente de travail - Association des pompiers de Saint-Michel
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 1. Rapport d'activités du service
 2. Adjudication - contrat - Préparation plans et devis pour la reconstruction des conduites pluviales et des chaussées pour les rues Réjean, Stéphane et Daigneault
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 1. Rapport d'activité du service
 2. Nomination et rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme
 3. Nomination et rémunération des membres du comité d'embellissement
 4. Adhésion et congrès annuels de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
 5. Demande d'appui - CPTAQ - lots 3 992 644, 3 992 646 et 3 992 647
 6. Demande d'appui - CPTAQ - lots 3 992 069 et 3 993 179
 7. Avis de motion (2016-184-3) - Règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 184
 8. Adoption du projet de règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 184
 9. Avis de motion (2016-185-37) - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 185
 10. Adoption du projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 185
 11. Avis de motion (2016-186-6) - Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 186
 12. Adoption du projet de règlement amendant le règlement de lotissement numéro 186
 13. Avis de motion (2016-187-1) - Règlement amendant le règlement de construction numéro 187
 14. Adoption du projet de règlement amendant le règlement de construction numéro 187
 15. Avis de motion (2016-188-3) - Règlement amendant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 188
 16. Adoption du projet de règlement amendant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 188
 17. Avis de motion (2016-220-4) - Règlement amendant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 220
 18. Adoption du projet de règlement amendant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 220
 19. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 janvier 2016
 20. Demande de permis - 1165, rue Principale - Dérogation mineure
 21. Sommaire - émission des permis 2015
 22. Adjudication - contrat - achat de fleurs
 23. Vente du panneau de contrôle usagé servant à une usine d'épuration des eaux usées
10. LOISIRS ET CULTURE
 1. Rapport d'activités du service
 2. Remise d'une subvention pour le hockey mineur
 3. Entente intermunicipale relative aux inscriptions de soccer 2016 - Ville de Saint-Rémi
 4. Adjudication- Récureuse à plancher - Centre communautaire
 5. Autorisation de signature - Demande de subvention - emploi été 2016 Canada
11. POUR INFORMATION
 1. Programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales
 2. Association récréative de Saint-Michel - fin des activités
12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-02/23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption du procès-verbal du 5 janvier 2016

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à l'augmentation du rôle d'évaluation 2016

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) datée du 5 octobre 2015 et informent aux citoyens que la portion médiane pour l'année 2016 est de 97 % et que le facteur comparatif est de 1.03;

2016-02/24

Ville de Saint-Rémi - Réforme de la Loi sur le lobbyisme

ATTENDU que la ville de Saint-Rémi demande l'appui de la municipalité de Saint-Michel relativement au projet de loi numéro 56 - Réforme de la Loi sur le lobbyisme afin de ne pas étendre l'application des règles sur le lobbyisme aux organismes à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil appui la résolution numéro 15-12-0461 de la ville de Saint-Rémi;

QU'un copie de la présente résolution soit transmise au ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre responsable de la région de la Montérégie et au député et whip en chef du gouvernement, monsieur Stéphane Billette;

ADOPTÉE

2016-02/25

Ville de Saint-Rémi - Demande au Ministère des Transports du Québec - Entretien hivernal - route 221

ATTENDU que la ville de Saint-Rémi demande au ministère des Transports du Québec de rendre la route 221 plus sécuritaire en période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil appui la résolution numéro 16-01-0031 de la ville de Saint-Rémi et demande également au ministère des Transports du Québec de rendre la route 221 plus sécuritaire en période hivernale.

Une copie de la présente résolution sera aussi transmise au député et whip en chef du gouvernement, monsieur Stéphane Billette.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-02/26

La Mutuelle des Municipalités du Québec - Ristourne 2015

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE les membres du conseil accusent réception de la correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec datée du 22 janvier 2016 confirmant que la Municipalité recevra une ristourne au montant de 4 689,00 \$ au terme de l'exercice financier de 2015.

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2016-02/27

Subvention 2015 - OBNL - Location de salles

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE conformément à la politique sur la location des salles, ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à comptabiliser une dépense de subvention équivalente au coût de la location des salles utilisées par les organismes accrédités pour la période financière se terminant au 31 décembre 2015 et ce, selon les montants suivants,

Nom de l'organisme	Montant de la subvention accordée
Association des pompiers de Saint-Michel	550\$
Club de l'Âge d'Or de Saint-Michel	2 350\$
Club Optimiste de Saint-Michel	2 000\$
Les Chouettes	400\$
Fabrique St-Michel	250\$
Le Cercle de Fermières de Saint-Michel	675\$

ADOPTÉE

Dépôt - Élection partielle 22.11.2015 - Rapport - dons

Le président d'élection dépose les rapports des candidats à l'élection partielle du 22 novembre 2015 portant sur la liste des personnes physiques ayant versé des dons;

2016-02/28

Adoption du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement 2016-263 relatif au traitement des élus municipaux.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte, tel que rédigé, le projet du règlement numéro 2016-263 intitulé: Règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT 2016-263 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.T-11.001) permet au conseil municipal de fixer la rémunération du maire et des conseillers et autres conditions.

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Saint-Michel est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



No de résolution
ou annotation

ARTICLE 2

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux pour l'exercice 2016 et les exercices suivants.

ARTICLE 3

3.1 La rémunération annuelle de base du maire est fixée à 16 000\$

3.2 La rémunération annuelle de base de chaque conseiller est fixée à 5 333,33\$

ARTICLE 4

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

ARTICLE 5

Les rémunérations et allocations de dépenses accordées seront indexées à compter de l'exercice financier 2017 et suivants, d'un pourcentage fixé dans l'avis annuel d'indexation publié par la ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

ARTICLE 6

Le règlement prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2016

ARTICLE 7

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ CE 9 FÉVRIER 2016

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy Hamelin
Maire

(s) Daniel Prince
Daniel Prince
Directeur général & Secrétaire-trésorier

2016-02/29

Demande de subvention - Club Optimiste- Souper bénéfice du 19 mars 2016

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une subvention au montant de 500\$ au Club Optimiste de Saint-Michel pour leur 33ième souper bénéfice devant avoir lieu le 19 mars 2016;

ADOPTÉE

Nouveau ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

ATTENDU la récente nomination de monsieur Martin Coiteux à titre de ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Ce conseil exprime à monsieur Martin Coiteux, ses plus vives félicitations et ses meilleurs voeux de succès dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités;

2016-02/30

Société Alzheimer - Défi des maires

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une subvention au montant de 500,00 \$ à la société Alzheimer Haut-Richelieu pour leur 10ième édition défi des maires devant avoir lieu le 29 mai 2016;

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-02/31

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Adoption des comptes du mois de janvier 2016

Les comptes du mois ont été envoyés 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de janvier 2016, telles que déposées au montant de 304 790,46 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes et salaires payés; 240 485,19 \$;
Comptes à payer: 64 305,27 \$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

Rapport financier provisoire au 31 décembre 2015

Ce conseil prend acte du dépôt du rapport financier provisoire présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier au 31 décembre 2015.

2016-02/32

Permanence - hortultrice municipale et préposée aux travaux généraux

ATTENDU que madame Caroline TÉTREAUULT a complété avec succès sa période de probation;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, en date du 9 février 2016, accorde le statut d'employé saisonnier permanent à madame Caroline TÉTREAUULT, hortultrice et préposée aux travaux généraux aux conditions suivantes;

Statut d'emploi : Saisonnier permanent
Horaire de travail : 35 heures/semaine
Service : Travaux publics
Supérieur immédiat : Contremaître
Durée de l'emploi : Selon les besoins – minimum : 6 mois / Maximum : 9 mois
Conditions de travail : Selon politique administrative des employés

ADOPTÉE

2016-02/33

Fin de période de probation – madame Christina Côté - Préventionniste incendie – risques élevées

ATTENDU que madame Christina CÔTÉ a été embauchée le 3 août 2015 sur une base contractuelle et qu'une période de probation de six mois était prévue afin d'évaluer ses qualifications et compétences;

ATTENDU que madame Christina Côté a complété avec succès sa période de probation;

ATTENDU la recommandation favorable du comité Gestion de la ressource, formé par le comité TRIO Incendie regroupant les municipalités de Saint-Michel, Saint-Édouard et Sherrington;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme madame Christina Côté dans ses fonctions de préventionniste incendie – risques élevées en date du 9 février 2016.

Rappel – clauses contractuelles
Statut d'emploi : Contractuel – durée indéterminée
Horaire de travail : 35 heures/semaine
Service : Sécurité incendie
Supérieur immédiat : Directeur du service d'incendie
Taux horaire actuel : 22\$ / 23\$ au 1 août 2016

ADOPTÉE

2016-02/34

Nomination - Lieutenant du service d'incendie

ATTENDU que monsieur Mario GUÉRIN a décidé de se retirer comme lieutenant du service d'incendie;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau lieutenant;

ATTENDU la recommandation de messieurs Jean-François YELLE, directeur du service incendie, et Benoit Smaha, directeur adjoint du service d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil procède à la nomination de monsieur Yannick CHEVALIER à titre de lieutenant du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Michel;

QUE les conditions de travail sont prévues dans l'entente de travail intervenue avec l'Association des pompiers de Saint-Michel;

ADOPTÉE

2016-02/35

Congrès ADMQ 2016 - Directeur général et secrétaire-trésorier

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à s'inscrire au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du 14 au 16 juin 2016 au coût de 503,00 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil autorise le remboursement des dépenses selon la politique en vigueur.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-02/36

Modifications - Régime d'assurances collectives - La Capitale Assurances / Avenants 3 et 4

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les avenants de modifications 3 et 4 au contrat d'assurances collectives La Capitale.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-02/37

Autorisation de signature – Attestation municipale - Aliments Cardinal

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Saint-Michel, Les Aliments Cardinal inc. et al. relativement à la construction et l'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées conformément aux exigences du ministère du développement durable, de l'environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une attestation municipale à l'effet que la Municipalité ne s'oppose pas à la construction d'un système de traitement des eaux usées générées par les opérations des compagnies Les Aliments Cardinal inc. et als.

ADOPTÉE

2016-02/38

Acquisition – terminal point de vente / Intérac

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'acquisition d'un terminal de point de vente – intérac, au montant de 690,00 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente relative à l'acquisition dudit terminal et à acquitter les frais exigibles reliés à son utilisation;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-02/39

Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC des Jardins-de-Napierville une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 25 mai 2012;

ATTENDU qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 11 juillet 2012 par la MRC des Jardins-de-Napierville et est entré en vigueur le 1er août 2012.

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en oeuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la municipalité de Saint-Michel, encourage la mise en oeuvre des schémas de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2012 à 2015 et s'engage à réaliser tous les autres objectifs prévus au schéma incendie d'ici la fin de l'année 2017;

QUE ce conseil demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Michel une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-



No de résolution
ou annotation

sociétaire mettant en oeuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de janvier 2016.

Addenda 1 - Entente de travail - Association des pompiers de Saint-Michel

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général et secrétaire-trésorier ou secrétaire-trésorière adjointe à signer l'addenda numéro 1 relatif à l'entente de travail avec l'Association des pompiers de Saint-Michel concernant la fréquence des périodes de paie des pompiers;

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de janvier 2016.

Adjudication - contrat - Préparation plans et devis pour la reconstruction des conduites pluviales et des chaussées pour les rues Réjean, Stéphane et Daigneault

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs et que trois soumissions ont été reçues, à savoir:

Tétra Tech	13 900 \$
Avizo	12 500 \$
Shellex-Comeau	19 900 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroi le contrat de préparation des plans et devis pour la reconstruction des conduites pluviales et des chaussées pour les rues Réjean, Stéphane et Daigneault à la firme Avizo, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 12 500,00 \$ (taxes exclues) et autorise le directeur général à signer les documents requis;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activité mensuel

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de janvier 2016.

2016-02/40

2016-02/41



No de résolution
ou annotation

2016-02/42

Nomination et rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme les personnes suivantes comme membres du comité consultatif d'urbanisme et ce, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

- Jean-Claude SOREL;
- Clovis RAYMOND;
- Michel MARTIN;
- Jean FRÉCHETTE

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser une allocation fixe de 25,00 \$ l'heure aux membres du comité consultatif d'urbanisme et ce, pour un minimum de 2 heures par rencontre;

ADOPTÉE

2016-02/43

Nomination et rémunération des membres du comité d'embellissement

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme les personnes suivantes comme membres du comité d'embellissement et ce, pour l'année 2016;

- Martine ROBERT;
- Manon HAMELIN;
- Kaciane Monchamp;

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser une allocation annuelle de 200,00 \$ par membre du comité d'embellissement pour pallier aux dépenses encourues durant l'année pour leur déplacement;

ADOPTÉE

2016-02/44

Adhésion et congrès annuels de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal et l'inspecteur municipal adjoint à adhérer comme membre de la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2016, au montant de total de 540,00 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil autorise également l'inspecteur municipal à s'inscrire au congrès de la COMBEQ qui doit avoir lieu à Rivière-du-Loup du 28 au 30 avril 2016, au montant de 550,00 \$ (taxes exclues).

Que le remboursement des dépenses sera effectué selon la politique en vigueur.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-02/45

Demande d'appui - CPTAQ - lots 3 992 644, 3 992 646 et 3 992 647

ATTENDU que le propriétaire du 1900 rue Principale à Saint-Michel désire obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'aliéner les lots 3 992 644, 3 992 646 et 3 992 647 du cadastre du Québec;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que le propriétaire possède plus de 250 hectares de terre et désire libérer des liquidités afin de procéder à l'achat du lot 5 186 690, lot voisin d'un des lots de son entreprise;

ATTENDU que les propriétaires du 1986 rue Principale à Saint-Michel désirent acquérir les lots 3 992 644, 3 992 646 et 3 992 647 du cadastre du Québec;

ATTENDU que les propriétaires du 1986, rue Principale à Saint-Michel possèdent des terres voisines de la partie visée par la demande et l'acquisition de la partie visée par la demande permettra de consolider son entreprise et assurer une croissance pour permettre l'arrivée de ses enfants dans l'entreprise de culture de pommes de terre;

ATTENDU que le potentiel agricole ne sera nullement affecté;

ATTENDU que le lot continuera d'être cultivé;

ATTENDU qu'il n'y aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU que la ressource d'eau ne sera nullement affectée par l'autorisation recherchée;

ATTENDU que cette demande est conforme à la réglementation municipale applicable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

QUE ce conseil appuie cette demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation et le lotissement des lots 3 992 644, 3 992 646 et 3 992 647 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2016-02/46

Demande d'appui - CPTAQ - lots 3 992 069 et 3 993 179

ATTENDU que le propriétaire du 2420 rue Principale à Saint-Michel désire obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir les lots 3 992 069 et 3 993 179 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le propriétaire possède plus de 344 hectares de terre;

ATTENDU que les propriétaires du 2700 rue Principale à Saint-Michel désirent acquérir les lots 3 992 069 et 3 993 179 du cadastre du Québec;

ATTENDU que les propriétaires du 2700, rue Principale à Saint-Michel sont situées à proximité de la partie visée par la demande et l'acquisition de la partie visée par la demande permettra à l'entreprise de consolider son exploitation agricole et d'améliorer ses pratiques de gestion par la rotation des cultures avec les producteurs environnants;

ATTENDU que le potentiel agricole ne sera nullement affecté;

ATTENDU que le lot continuera d'être cultivé;

ATTENDU qu'il n'y aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU que la ressource d'eau ne sera nullement affectée par l'autorisation recherchée;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que cette demande est conforme à la réglementation municipale applicable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

QUE ce conseil appuie cette demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'aliénation et le lotissement des lots 3 992 069 et 3 993 179 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

Avis de motion (2016-184-3) - Règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 184

Je, Normand BOYER, conseiller donne avis de motion, que lors d'une séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme portant le numéro 184.

2016-02/47

Adoption du projet de règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 184

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est tenue d'adopter un règlement afin de modifier son plan d'urbanisme, et ainsi, assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le projet de règlement numéro 2016-184-3, amendement le règlement du plan d'urbanisme, lequel s'intitule comme suit :

Règlement numéro 2016-184-3 amendant le règlement du plan d'urbanisme, numéro 184, ainsi que les amendements numéros 184-1 et 184-2 et ayant pour objet de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, règlement numéro urb-205.

Ce projet vise, entre autres choses :

1. de revoir les caractéristiques démographiques, les informations relatives aux infrastructures et la problématique d'aménagement;
2. de préciser les enjeux relatifs au schéma d'aménagement et de développement révisé;
3. de revoir le concept d'aménagement du plan d'urbanisme;
4. de revoir les orientations d'aménagement du plan d'urbanisme;
5. de revoir les affectations du sol et les densités d'occupation du plan d'urbanisme;
6. de revoir la section relative au périmètre d'urbanisme;



No de résolution
ou annotation

7. de préciser les enjeux relatifs aux transports, aux pistes cyclables, aux contraintes anthropiques, à la gestion des odeurs et relativement aux îlots déstructurés;
8. de préciser la superficie maximale des commerces et des industries, en conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé;
9. d'assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé.

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

Avis de motion (2016-185-37) - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 185

Je, Normand BOYER, conseiller donne avis de motion, que lors d'une séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement amendant le règlement de zonage portant le numéro 185.

2016-02/48

Adoption du projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 185

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est tenue d'adopter un règlement afin de modifier son règlement de zonage, et ainsi, assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le projet de règlement numéro 2016-185-37, amendement au règlement de zonage, lequel s'intitule comme suit :

Règlement numéro 2016-185-37 amendant le règlement de zonage, numéro 185, ainsi que les amendements numéros 185-1 à 185-36, et ayant pour objet de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, règlement numéro urb-205.

Ce projet vise, entre autres choses :

1. de préciser certaines définitions et la classification des usages;
2. de revoir et de modifier le plan de zonage;
3. de revoir l'ensemble des usages autorisés, plus spécifiquement au niveau des zones agricoles et des nouvelles zones Rdi (îlots déstructurés);
4. de préciser la superficie maximale autorisée pour les commerces locaux, les commerces lourds et les usages industriels;
5. d'adopter de nouvelles dispositions afin de préserver la qualité des terres agricoles;
6. de préciser les conditions d'autorisation des usages accessoires en zone agricole;
7. de préciser les conditions d'autorisation des kiosques et autres usages reliés à l'agriculture;
8. d'adopter de nouvelles dispositions relatives à la gestion des odeurs;



No de résolution
ou annotation

9. de préciser les équipements et les infrastructures autorisés en zone agricole;
10. de revoir les dispositions relatives à la protection des rives et du littoral;
11. d'adopter de nouvelles dispositions relatives à la protection des puits;
12. d'adopter de nouvelles dispositions relativement à l'environnement sonore;
13. de revoir les dispositions relatives aux éoliennes commerciales;
14. d'adopter des objectifs de densification à l'intérieur du noyau villageois;
15. d'assurer la conformité du règlement de zonage au schéma d'aménagement et de développement révisé.

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

Avis de motion (2016-186-6) - Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 186

Je, Normand BOYER, conseiller donne avis de motion, que lors d'une séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement amendant le règlement de lotissement portant le numéro 186.

2016-02/49

Adoption du projet de règlement amendant le règlement de lotissement numéro 186

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est tenue adoptée un règlement afin de modifier son règlement de lotissement, et ainsi, assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le projet de règlement numéro 2016-186-6, amendement le règlement de lotissement, lequel s'intitule comme suit :

Règlement numéro 2016-186-6 amendant le règlement de lotissement, numéro 186, ainsi que les amendements numéro 186-1, 186-2, 186-3, 186-4 et 186-5 ayant pour objet de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, règlement numéro urb-205.

Ce projet vise, entre autres choses :

1. de revoir les normes minimales de lotissement;
2. de préciser les normes applicables aux îlots déstructurés;
3. de préciser les mesures d'exception relativement aux normes de lotissement;
4. d'assurer la conformité du règlement de lotissement au schéma d'aménagement et de développement révisé.



No de résolution
ou annotation

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

Avis de motion (2016-187-1) - Règlement amendant le règlement de construction numéro 187

Je, Normand BOYER, conseiller donne avis de motion, que lors d'une séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement amendant le règlement de construction portant le numéro 187.

2016-02/50

Adoption du projet de règlement amendant le règlement de construction numéro 187

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est tenue d'adopter un règlement afin de modifier son règlement de construction, et ainsi, assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le projet de règlement numéro 2016-187-1, amendement le règlement de construction, lequel s'intitule comme suit :

Règlement numéro 2016-187-1 amendant le règlement de construction, numéro 187, ayant pour objet de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, règlement numéro urb-205.

Ce projet vise, entre autres choses :

1. d'adopter de nouvelles dispositions relatives aux corridors de pollution sonore;
2. de préciser les conditions de reconstruction d'un bâtiment d'élevage dérogatoire protégé par droits acquis;
3. d'assurer la conformité du règlement de construction au schéma d'aménagement et de développement révisé.

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

Avis de motion (2016-188-3) - Règlement amendant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 188

Je, Normand BOYER, conseiller donne avis de motion, que lors d'une séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement amendant le règlement relatif aux permis et aux certificats portant le numéro 188.

Adoption du projet de règlement amendant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 188

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Municipalité est tenue d'adopter un règlement afin de modifier son règlement relatif aux permis et aux certificats, et ainsi, assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le projet de règlement numéro 2016-188-3, amendement le règlement relatif aux permis et aux certificats, lequel s'intitule comme suit :

Règlement numéro 2016-188-3 amendant le règlement relatif aux permis et aux certificats, numéro 188, ainsi que les amendements numéro 188-1 et 188-2 ayant pour objet de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, règlement numéro urb-205.

Ce projet vise, entre autres choses :

1. de préciser les fonctions et les devoirs du fonctionnaire désigné, en ce qui concerne les documents à transmettre à la MRC;
2. de préciser les documents requis à l'intérieur des îlots déstructurés, aux opérations de déblais ou de remblais, au système de prélèvement de l'eau souterraine ou de géothermie;
3. d'assurer la conformité du règlement relatif aux permis et aux certificats au schéma d'aménagement et de développement révisé.

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

Avis de motion (2016-220-4) - Règlement amendant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 220

Je, Normand BOYER, conseiller donne avis de motion, que lors d'une séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement amendant le règlement relatif aux usages conditionnels portant le numéro 220.

2016-02/52

Adoption du projet de règlement amendant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 220

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 22 décembre 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est tenue d'adopter un règlement afin de modifier son règlement relatif aux usages conditionnels, et ainsi, assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le projet de règlement numéro 2016-220-4, amendement le règlement relatif aux usages conditionnels, lequel s'intitule comme suit :



No de résolution
ou annotation

Règlement numéro 2016-220-4 amendant le règlement relatif aux usage conditionnels, numéro 220, ainsi que les amendements numéro 220-1, 220-2 et 220-3, ayant pour objet de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville, règlement numéro urb-205.

Ce projet vise, entre autres choses :

1. de préciser les usages conditionnels autorisés en zone agricole;
2. de préciser les critères d'évaluation relativement aux travaux de déblai ou de remblai en zone agricole;
3. d'assurer la conformité du règlement relatif aux usages conditionnels au schéma d'aménagement et de développement révisé.

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour fixer la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

2016-02/53

Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 janvier 2016

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 janvier 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-02/54

Demande de permis - 1165, rue Principale - Dérogation mineure

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2015-12-0042) pour l'émission d'un permis de lotissement (# L2015-12-121) conformément au règlement d'urbanisme;

ATTENDU que la présente demande vise le remplacement du lot 3 992 973 par les lots 5 830 573 et 5 830 574.

ATTENDU que la largeur à la rue du nouveau lot numéro 5 830 574 sera de 13.67 mètres entre la résidence du 1165, rue Principale et celle du 1167, rue Principale;

ATTENDU que le nouveau lot numéro 5 830 573 aura une superficie de 2554.2 mètres carrés.

ATTENDU que les lots visés sont en zone agricole A-12;

ATTENDU:

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement numéro 189 Dérogations mineures;
- les normes de lotissement du règlement 186 pour les lots non-desservis en zone agricole;
- qu'il ne s'agit pas d'ajouter une nouvelle résidence, mais seulement de détacher la résidence existante de la terre agricole;
- que ces lots ne font pas partie des îlots déstructurés qui sont décrits dans le règlement de contrôle intérimaire numéro URB-158;
- qu'en comparaison avec le règlement de contrôle intérimaire numéro URB-158, il est indiqué à l'article 13.1 que lors de morcellement d'un îlot de type 1, un accès en front du chemin public d'une largeur minimale de 10 mètres doit être conservé avec la terre si celle-ci a une profondeur de plus de 60 mètres et comporte une superficie de plus de 4 hectares;



No de résolution
ou annotation

- qu'une résolution du conseil municipal portant le numéro 12-2012/439 accordait au propriétaire du lot numéro 3 992 973 un accès à la terre d'un minimum de 6 mètres lors d'un projet de lotissement passé similaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (# 2015-12-0042) et autorise l'émission du permis de lotissement (# L2015-12-121);

ADOPTÉE

Sommaire - émission des permis 2015

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste sommaire des permis émis pour l'année 2015.

2016-02/55

Adjudication - contrat - achat de fleurs

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs et que trois soumissions ont été reçues, à savoir:

Serres Pinsonneault	1 050\$
Willy Haeck	1 428\$
Serres Lahaie	1 848\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroi le contrat d'achat de fleurs et le montage des paniers avec les matières inertes à Serres Pinsonneault, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 1 050\$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-02/56

Vente du panneau de contrôle usagé servant à une usine d'épuration des eaux usées

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres pour vendre, sans garantie légale, un panneau de contrôle usagé servant à une usine d'épuration des eaux usées et qu'une offre a été reçue, à savoir:

Les Aliments Cardinal inc.	1 351\$
----------------------------	---------

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de Les Aliments Cardinal inc. au montant de 1 351\$ (taxes exclues) pour la vente sans garantie légale d'un panneau de contrôle usagé servant à une usine d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de janvier 2016.



No de résolution
ou annotation

2016-02/57

Remise d'une subvention pour le hockey mineur

ATTENDU la résolution numéro 5-2015/118 pour la subvention pour le hockey mineur et ce, pour la session 2015-2016;

ATTENDU que 124 citoyens mineurs de Saint-Michel se sont inscrits pour la saison 2015-2016;

ATTENDU que le montant de la facture pour ladite subvention s'élève à la somme de 27 900,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil remet une subvention au montant de 27 900\$ à l'Association du hockey mineur les Jardins du Québec pour la session 2015-2016;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-02/58

Entente intermunicipale relative aux inscriptions de soccer 2016 - Ville de Saint-Rémi

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil autorise le maire ou la mairesse suppléante et le directeur-général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le protocole d'entente relativement aux inscriptions du soccer avec la Ville de Saint-Rémi pour l'année 2016;

ADOPTÉE

2016-02/59

Adjudication- Récureuse à plancher - Centre communautaire

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs et que quatre soumissions ont été reçues, à savoir:

Solutech Services	11 095,00 \$
Sany inc.	8 811,70 \$
DMT inc.	8 167,19 \$
Servitechxpert	9 226,91 \$

ATTENDU que la soumission de DMT inc. n'est pas conforme aux exigences de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroi le contrat d'acquisition d'une récureuse à plancher à Sany inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 8 811,70 \$ (taxes exclues);

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-02/60

Autorisation de signature - Demande de subvention - emploi été Canada 2016

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice service des loisirs, culture et vie communautaire à signer la demande de subvention auprès d'emploi d'été Canada 2016 afin d'obtenir une aide financière.

ADOPTÉE

FIN DES ACTIVITÉS – ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE SAINT-MICHEL

Le conseil prend acte de la réception d'un chèque au montant de 36 998,20 \$ représentant le solde du fonds au rapport financier de fermeture de l'organisme. À cet effet, la Municipalité s'est engagée à utiliser ce montant pour l'achat d'équipements récréatifs.

POUR INFORMATION

- Programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales;

Période de questions (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit les questions des citoyens.

2016-02/61

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h45, de lever la séance.

ADOPTÉE



Jean-Guy HAMELIN, Maire



Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier